

24 Décembre 1934

Défense et illustration de la Chambre Libanaise

Est-ce parce qu'une grande partie de ceux qui pensent au Liban pensent en Français, que l'on s'est habitué à regarder nos institutions avec des yeux de France ? Il a suffi que depuis un an la presse française, y compris la presse d' « information », s'aperçoive de la désuétude du régime parlementaire pour que ceux qui s'imaginent tenir lieu de penseurs au Liban, traînent dans le ridicule le Parlement libanais. Sans davantage se demander si ce qui peut ne point convenir à 40 millions de Français doit nécessairement desservir 800.000 Libanais.

Est-il vraiment besoin de marquer toutes les différences qui opposent le Parlement libanais, tel qu'il est actuellement conçu et composé, à n'importe quelle Chambre française ?

Ce qu'on reproche le plus à cette Chambre, contrôlant le gouvernement, c'est de le contrôler tyranniquement. Il n'y a pas dix jours, pour 18 articles proposés à l'Assemblée, on comptait 200 amendements. Mais de cette tyrannie, il ne peut être question chez nous ; ici c'est bien plutôt le gouvernement qui tyrannise la Chambre.

Les députés français sont élus par des partis politiques. Double inconvénient : par le jeu de l'opposition de ces partis, une majorité est difficile à établir : quant au programme de ces partis – que les députés se font un devoir de respecter – ils deviennent forcément inadéquats aux problèmes et aux solutions de l'heure. Rien de pareil chez nous : les députés d'un parti n'auront plus qu'un programme. Notre Parlement est conçu à l'image de ceux des pays qui passent pour « forts ». Est-ce une consolation pour nous que de penser que ces pays, plus importants que le nôtre, n'ont tout quand même pas mieux ?

Pourquoi alors accabler une Chambre qui, en aucun cas, ne peut pour le gouvernement ni le pays, présenter de danger ? Telle qu'elle existe et qu'elle fonctionne (et l'on ne peut dénier la bonne foi à une grande partie de ses membres), elle assure au pays la seule soupape de sureté et la seule apparence de souveraineté qui lui restent. N'aurait-elle aucun pouvoir effectif, elle n'en constituerait pas moins une tribune. On offrirait aux Libanais le droit de dire enfin leur mot dans les affaires de leur pays et ils n'en profiteraient pas ?...